

Avis voté en plénière du 25 juin 2014

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Déclaration du groupe environnement et nature

Cet avis commence avec une statistique saisissante : un quart de la population souffre d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap.

Le gouvernement a souhaité que le CESE explore la notion de société accompagnante. La rapporteure s'y est employée en donnant la parole non seulement aux spécialistes valides, mais aussi à des personnes handicapées qui ont bousculé certains de nos préjugés.

Il ne s'agit pas ici de parler uniquement de dispositifs et de règlements en faveur des personnes handicapées, mais de promouvoir une société véritablement inclusive fondée sur les principes d'accueil et d'accompagnement.

Si le groupe environnement et nature soutient les notions de conception universelle et d'accessibilité, il ne s'agit pas, de les appliquer sans discernement pour tous les biens et services, dans toute situation. Comme le précise la rapporteure, il s'agit d'impulser une prise de conscience aux différents niveaux de décision et d'action, pour que les besoins spécifiques des personnes handicapées soient mieux pris en compte.

De même, le groupe environnement et nature reprend à son compte l'idée que toute action/mesure en faveur des handicapées soient prises en concertation avec elles, notamment en prenant en compte leur parole dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. La proposition de regrouper les trois conseils consultatifs (âge, handicap et pauvreté) en un haut conseil de l'inclusion, en insistant sur la représentation des publics concernés, nous semble aller dans le bon sens.

La question de l'éducation et de la sensibilisation est également centrale dans ce projet d'avis. La diversité doit faire partie du fonctionnement des établissements scolaires. D'une part pour améliorer l'intégration des jeunes handicapés, d'autre part pour combattre les préjugés et permettre aux élèves de s'adapter à cette différence. Cela suppose de prendre le problème dans son ensemble en insistant sur l'aspect formation du personnel.

Si l'accessibilité n'a pas pu être traitée dans sa globalité dans cet avis, elle est sans aucun doute la clé d'une société concrètement inclusive et accompagnante.

Quelques mots sur une initiative de la LPO qui va dans ce sens, en accord avec la logique d'un développement durable alliant les piliers économique, social et environnemental.

Une importante réflexion a été menée sur l'accessibilité des espaces naturels, qui a abouti à de nombreuses réalisations concrètes, recensées dans un guide. L'objectif : des aménagements respectueux de l'environnement tant par leur conception que par les matériaux utilisés, des cheminements, des aires de repos, des points de vue et des lieux d'activités accessibles aux personnes handicapées ou âgées. Il s'agit là d'un enjeu citoyen.

Le groupe environnement et nature a voté cet avis et remercie la rapporteure pour la qualité de son travail, en espérant qu'il interpelle sur la construction d'une société accueillante où chacun pourra aider l'autre à s'épanouir à sa façon.